

Banque nationale : fièvre de l'or, nouvelle poussée

Autor(en): **Gavillet, André**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **42 (2005)**

Heft 1669

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1013753>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Fièvre de l'or, nouvelle poussée

Le trésor de la Banque nationale (BNS) revient en discussion au Parlement. Il ne s'agit pas cette fois des réserves d'or; les cantons et la Confédération ont touché leur part. Il sera question du bénéfice annuel. Actuellement 2,5 milliards sont répartis, dont 2/3 aux cantons et 1/3 à la Confédération, garantis jusqu'en 2012 par convention, car la Banque nationale a admis qu'elle pouvait en quelque sorte répartir des bénéfices non distribués antérieurement. Les argentiers cantonaux sont en général discrets sur le surplus de recettes. Une initiative demande donc que désormais le bénéfice soit affecté à l'AVS, sous réserve d'un milliard attribué aux cantons.

D'où?

Mais comment s'est accumulé un tel trésor? Sujet d'étonnement pour le citoyen-contribuable à qui on explique à juste titre combien un million est difficile à économiser ou à récolter. A cette question le Conseil fédéral donne

une réponse rapide. La Banque nationale a accumulé de l'or et des devises pour garantir la valeur de la monnaie ayant cours légal. La parité or n'est plus requise, elle a été biffée dans la nouvelle Constitution, une partie des réserves devient disponible.

Mais comment a-t-on acheté cet or? Car s'il suffisait de faire marcher la planche à billets pour acquérir des lingots, ce serait le pactole universel. En fait, la BNS a émis du franc suisse parce que, pour des transactions, on lui en demandait en échange de diverses monnaies nationales. Elle a pu autrefois exiger de l'or ou une monnaie forte, elle a pu aussi elle-même faire cette conversion. Ses actifs se sont donc renforcés en fonction du résultat extrêmement positif de notre balance des paiements courants et du mouvement des capitaux. Certes la BNS doit augmenter ses réserves en proportion des francs suisses émis, mais si elles sont bien placées, elles rapportent un intérêt substantiel. C'est bien le fruit de l'acti-

tivité économique globale des Suisses qui a accumulé «le trésor». L'affection collective du bénéficiaire est donc justifiée.

Le débat

Les initiants par habileté ont voulu ménager les cantons, auxquels ils garantissent constitutionnellement un milliard. Mais ce faisant, ils privent la Confédération des 800 millions (ou 500 millions dès 2012). Invoquant le frein aux dépenses, la Confédération annonce déjà, puisqu'elle sera perdante, des économies d'un montant équivalent. Enfin, il est certain que le bénéfice de la BNS, réduit d'un milliard, ne résoudra pas le problème du financement de l'AVS. Dès lors est-il justifié d'affecter le bénéfice à un seul but, celui d'une institution sociale? A travers les budgets fédéraux et cantonaux, on a une moins bonne traçabilité de l'argent redistribué; mais on sait aussi qu'il contribue à soutenir la totalité des buts que s'assigne l'Etat. ag

Formation professionnelle

Joseph Deiss, héraut incompris de l'apprentissage

Joseph Deiss espérait certainement calmer certains esprits en proposant quelques modestes mesures en faveur de la création de places d'apprentissage. Il a échoué. Lors de la conférence des places d'apprentissage de minovembre (voir DP n° 1667), il a certes soumis aux partenaires sociaux et aux cantons l'idée d'augmenter la participation de la Confédération au financement des projets de création de places de formation. Les autres participants à la conférence, qui n'avaient de toute façon presque rien d'autre à se mettre sous la dent, si ce n'est la promesse réitérée de l'application des mesures existantes, ont bien entendu accepté. Mais Joseph Deiss a été incapable de défendre cette proposition devant le Conseil fédéral. Peut-être le

ministre de l'économie pensait-il que les petits montants en jeu - sept à dix millions de francs annuels - ne susciteraient aucune opposition? Possible. Mais il est tout aussi probable que Joseph Deiss n'a pas pris au sérieux et n'a donc pas défendu avec suffisamment de vigueur ses propres propositions, étant peu convaincu de leur utilité.

Une lecture attentive des interventions du Conseiller fédéral montre en effet qu'il reste persuadé qu'une action de la Confédération n'est guère utile sur un marché des places d'apprentissage qu'il considère au pire comme «tendu». Mais c'est surtout la confirmation d'Ursula Renold en tant que directrice de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) qui prouve le peu de cas

que le ministre démocrate-chrétien fait des difficultés des jeunes qui entrent ou souhaitent entrer en formation professionnelle. Ursula Renold a en effet prétendu début août dernier dans la *Mittellandzeitung* «qu'il n'y a pas de problème sur le marché des places d'apprentissage». Se basant sur des chiffres erronés, celle qui n'était alors que directrice ad intérim a surtout cherché à démontrer aux milieux patronaux que son appartenance aux Verts n'était pas un handicap à sa confirmation à la tête de l'Office fédéral, sans se soucier du tollé que ses déclarations ont soulevé chez les syndicats. Joseph Deiss n'a ensuite pas cherché à contredire les positions de sa subordonnée, même s'il les a très légèrement adoucies. Le ton péremptoire, «95% des jeunes d'une même volée ont une place de

formation» (Ursula Renold dans la *Mittellandzeitung* du 8.8.2005), est devenu plus modéré: «presque tous les jeunes ont une solution» (Joseph Deiss lors de la conférence des places d'apprentissage du 10.11.2005). La décision de nommer l'ex-directrice suppléante n'a pas tenu compte d'un rapport de la commission de gestion du National portant sur de nombreux problèmes de gestion du personnel au sein de l'OFFT, ce qui a d'ailleurs conduit la commission à déplorer cette nomination.

En obtenant le soutien de ses collègues, Joseph Deiss aurait pu à bon compte prétendre que le Conseil fédéral ne reste pas de marbre face aux problèmes de l'apprentissage. Mais le PDC est visiblement trop faible, même pour obtenir des demi-mesures. jcs